Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503311-20251208-D102_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 08 DECEMBRE 2025

Date de convocation : 02 décembre 2025
Nombre de conseillers e*n exercice :* 19 *Présents : 16 Votants : 16*

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 décembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 12 septembre 2021, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :
M. DUTEIL Bruno, Maire,

M. REPESSE Mickaël, M. ROUX Etienne, Mme BERREE Brigitte, M. PERRINIAUX Didier, Mme RICHARD Virginie, adjoints,

M. TERTRAIS Yves, Mmes THEZE Régine, M. GAUTIER Gérard, M. DUBREIL Denis, Mmes SAMSON Christine, DESMASURES Virginie, WILFART Aurélie, DUGUE Mélanie, CHOPIN Agnès, M. COLLET Mathieu, conseillers.

EXCUSÉS : VILLEMAIN Elisabeth, Mme BLONDEAU Sophie

ABSENT : M. CHEVILLON Maxime,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : CHOPIN Agnès, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°102/2025
Marché « Aménagement du cimetière » - Attribution et autorisation de signatures

L'assemblée est informée que la consultation pour l'aménagement et l'extension du cimetière a fait l'objet d'une publication dans le quotidien Ouest France 35 du 15 octobre 2025 ainsi que sur le site de Mégalis avec une remise des offres fixée au 6 novembre 2025.

Les travaux ont été décomposés en 3 lots :

- Lot n°1 : Travaux de Voirie et Réseaux Divers
- Lot n°2 : Aménagement funéraire
- Lot n°3 : Espaces Verts

Il est proposé de retenir, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40% pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

- Pour le lot n°01 – Travaux de Voirie et Réseaux Divers :
  L'entreprise PEROTIN TP domiciliée PA LA NOUETTE – 35160 BRETEIL pour un montant de 77 173.20 HT

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503311-20251208-D102_2025-DE

- Pour le lot n°02 – Aménagement funéraire :
  L'entreprise ALTHEA NOVA domiciliée 101 rue de Rennes - 35470 PLECHATEL pour un montant de 14 435.00 € HT

- Pour le lot n°02 – Espaces verts :
  L'entreprise ALTHEA NOVA domiciliée 101 rue de Rennes - 35470 PLECHATEL pour un montant de 18 172.78 € HT

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de retenir, pour les 3 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***ATTRIBUE*** les marchés tels que présentés ci-dessus
- ***AUTORISE*** le Maire à signer les marchés
- ***DONNE*** tous pouvoirs au Maire pour mener à bien ce marché

Pour extrait conforme, le 08 décembre 2025,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

La Secrétaire de séance
Agnès CHOPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.